



2021/006

TAUX IMPOSITION TFPB ET TFPNB 2021

Conseil municipal du 12 Avril
2021 convoqué le 8 Avril
2021

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER (arrivée à 19h45), Stéphane VEYRET, Franck TOURNIER,

Absente excusée : Gwladys LOISEL (pouvoir à Yann CHAUVEL)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} Mars dernier, le choix a été fait de maintenir le taux d'imposition de la TFPB à 18,21%. Or, la loi de finances pour 2021 traduit une évolution en ce domaine à savoir : « Le transfert de la part départementale de la **TFBP** aux communes suppose qu'en 2021 celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 dans le respect des règles de plafonnement ».

Le taux départemental pour 2020 étant de 15,90%, il convient d'ajouter ce taux au taux communal soit : $15,90\% + 18,21\% = \mathbf{34,11\%}$ pour 2021.

Le taux des **taxes foncières du non bâti** est maintenu à **50%** pour l'année 2021.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 12 Avril 2021

Nadine ROY



Transmis en sous-Préfecture le 13 Avril 2021

Exécutoire le 13 Avril 2021



2021/007

BUDGET 2021

Conseil municipal du 12 Avril
2021 convoqué le 8 Avril
2021

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER (arrivée à 19h45), Stéphane VEYRET, Franck TOURNIER,

Absente excusée : Gwladys LOISEL (pouvoir à Yann CHAUVEL)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Magali BONIN, adjointe en charge des finances, présente le budget pour l'année 2021.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement : 263 441€

Section investissement : 700 611,80€

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 12 Avril 2021

Nadine ROY



Transmis en sous-Préfecture le 13 Avril 2021

Exécutoire le 13 Avril 2021



2021/008

RAPPORT CRC SUR LA GESTION DE LA CAPI 2021

Conseil municipal du 12 Avril
2021 convoqué le 8 Avril
2021

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER (arrivée à 19h45), Stéphane VEYRET, Franck TOURNIER,

Absente excusée : Gwladys LOISEL (pouvoir à Yann CHAUVEL)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Pendant trois ans la Chambre Régionale des Comptes a contrôlé les comptes de la CAPI de l'année 2013 à l'année 2019.

Le rapport et ses remarques sont présentés en conseil municipal.

Les membres du conseil municipal approuvent ce rapport.

Vote : 14 pour

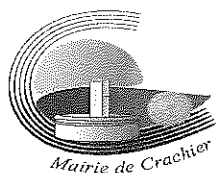
Fait à Crachier le 12 Avril 2021

Nadine ROY



Transmis en sous-Préfecture le 13 Avril 2021

Exécutoire le 13 Avril 2021



2021/009

**APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA
CAPI ET LES COMMUNES DE SON TERRITOIRE**

Conseil municipal du 12 Avril
2021 convoqué le 8 Avril
2021

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER (arrivée à 19h45), Stéphane VEYRET, Franck TOURNIER,

Absente excusée : Gwladys LOISEL (pouvoir à Yann CHAUVEL)
Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 4 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CAPI du 15 octobre 2020 approuvant l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la CAPI et les communes de son territoire ;

Vu l'avis favorable au projet de Pacte émis par la Conférence des maires lors de sa séance du 1^{er} avril 2021 ;

Vu le projet de pacte ;

Le rapporteur expose :

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre auquel elles appartiennent. Elle stipule que le Pacte de gouvernance doit permettre aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI.

Le Pacte de gouvernance permet de mieux reconnaître la place des communes et de leurs élus et de placer tous les Maires au cœur de l'intercommunalité.

Il permet de créer un espace de dialogue politique autour de questions essentielles et de les traduire dans l'élaboration du projet communautaire.

Le Conseil communautaire, réuni en séance le 10 octobre 2020, a approuvé l'élaboration de ce document.

Un groupe de travail composé de 5 élus communautaires a été chargé de rédiger un projet de Pacte. Au travers du document proposé, la CAPI et ses communes membres s'attachent à définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche de consensus dans le processus



2021/010

BAIL ET LOYERS APPARTEMENT COMMUNAL 2021

Conseil municipal du 12 Avril
2021 convoqué le 8 Avril
2021

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER (arrivée à 19h45), Stéphane VEYRET, Franck TOURNIER,

Absente excusée : Gwladys LOISEL (pouvoir à Yann CHAUVEL)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Le bail du loyer de la locataire de l'appartement situé chemin du marignier arrivant à échéance, il convient de le lui renouveler au 1^{er} Juillet 2021. Le loyer est fixé à 435 € au lieu de 420 € sans évolution pendant 3 ans.

En outre, les membres approuvent le gel du loyer à 420 € durant le bail précédent et jusqu'au 30 Juin 2021.

Vote : 15 pour

Fait à Crachier le 12 Avril 2021

Nadine ROY



Transmis en sous-Préfecture le 13 Avril 2021

Exécutoire le 13 Avril 2021



2021/011

BORNE DE RECHARGE TE38

Conseil municipal du 12 Avril
2021 convoqué le 8 Avril
2021

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER (arrivée à 19h45), Stéphane VEYRET, Franck TOURNIER,

Absente excusée : Gwladys LOISEL (pouvoir à Yann CHAUVEL)
Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Le Territoire d'Énergie Isère (TE38), œuvrant en faveur de l'éco-mobilité, a réalisé les travaux pour l'installation d'une borne de recharges pour véhicule électrique, intitulé :

Collectivité : Commune CRACHIER

Affaire n° 16.177.136

Montant de l'opération : 9 279,97 € HT

Participation du TE38 : 7 887,97 € HT

La part restante à la charge de la commune s'élève à : 1 392,00 € HT

La contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense, TE38 prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA.

La Maire précise que cette borne fait partie d'un schéma imaginé par le TE38. Jugeant que cette borne ne profitait pas directement aux habitants de la commune mais aux habitants de l'intercommunalité voire au-delà, cette somme n'a pas été réglée. Le TE38 nous demande de statuer quant à cette dépense.

Le Conseil, entendu cet exposé ,

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours à TE38 au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant total de : 1 392,00€
- CHARGE la Maire de notifier à TE38 la décision de la commune.

Vote : 14 pour, 1 abstention

Fait à Crachier le 12 Avril 2021

Nadine ROY



Transmis en sous-Préfecture le 13 Avril 2021

Exécutoire le 13 Avril 2021



2021/012

RECRUTEMENT ATSEM

Conseil municipal du 12 Avril
2021 convoqué le 8 Avril
2021

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER (arrivée à 19h45), Stéphane VEYRET, Franck TOURNIER,

Absente excusée : Gwladys LOISEL (pouvoir à Yann CHAUVEL)

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Isabelle TONEGHIN, employée communale en qualité d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Septembre 2021, les membres du conseil municipal autorise Madame La Maire à recruter à la même date, un personnel sur le poste vacant. L'offre d'emploi sera publiée sur le site du Pôle emploi et sur celui du CDG38 (Centre de Gestion de l'Isère).

Vote : 15 pour

Fait à Crachier le 12 Avril 2021

Nadine ROY



Transmis en sous-Préfecture le 13 Avril 2021

Exécutoire le 13 Avril 2021